

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS

Réunion du Lundi 14 janvier 2019
au siège du District à ALENCON – 14 h 30

PROCES VERBAL

Présents : Patrick BAILLARD – Jean BLANCHETIERE – Serge BONNEVILLE – Jacques DUPRE – Didier DUTHEIL – Romain FELDHOFER – Gérard LE CAIGNEC – Jacky LEGRAIN – André LOUP

Absent excusé : Guy PESCHET

Absent : Joël LE PROVOST

Objet :

- *Le point sur les reports et rencontres non jouées, en jeunes et seniors*
- *Coupes de l'Orne jeunes U18 et U15 : mise en place d'une phase de qualification (constitution de groupes et calendrier)*
- *Tirage 8^{ème} de finale Challenge Départemental*
- *Tirage 1^{er} tour de la Coupe Sillière*
- *Questions diverses et tour de table*

Jean BLANCHETIERE, Président de la Commission
Serge BONNEVILLE, Secrétaire de séance.

LE POINT sur les REPORTS et RENCONTRES NON JOUEES

En jeunes U18 :

- U18D :
 - J1 : E.CEAUCE/PAS/AND – TRUN FC : à jouer le 02/02 ou le 09/02
 - J2 : MESSEI AV – TRUN FC : conformation pour le 26/01
 - J2 : US FLERS – PAYS AIGLON : à jouer le 09/02
- Les 2 groupes de série sont à jour.

En jeunes U15 : La situation est un peu plus compliquée.

- Il faut attendre les décisions définitives de Ligue pour connaître le nombre de descentes : 1, 2 ou 3
- Dans ce cas, le scénario n°2 établi lors de la séance du 22/10/2018 s'appliquerait :
 - « *Le championnat de District de la 2^{ème} phase sera composé :*
 - ☒ *Des équipes classées de la 2^{ème} à la 7^{ème} place du championnat de District – phase 1*
 - ☒ *de(s) équipe(s) relégué(s) de R3 Ligue*
 - ☒ *Les équipes classées 1^{ère} des groupes B et C de série, éventuellement 1 meilleur 2ème à l'issue de la phase 1 »*
- Le 1^{er} de District, PAYS AIGLON, accède en Ligue et le 8^{ème} de District
- La Commission décide de ne pas faire jouer les deux journées complètes reportées du 17 novembre 2018 (J8) et du 15 décembre 2018 (J11). S'ils

le souhaitent, les clubs concernés par ces 2 journées, peuvent organiser des matches amicaux.

Au final, il faut attendre une mise à jour complète des calendriers et des classements.

En seniors : Mise à jour des reports, comme suit :

- D1/A (J7) : ANDAINE US 2 – AS SARCEAUX ESP, à jouer le 03/02/19
- D3/A (J9) : JS TINCHEBRAY 2 – LA LANDE FC 2, joué le 20/01/2019
- D3/B (J7) : ANDAINE US 3 – PUTANGES US 1, à jouer le 03/02/2019
- D4/C (J8) : TRUN FC 2 – BOISTHOREL VD 2 , match arrêté et perdu par Trun, par pénalité (décision Commission Sportive et Discipline)
- D4/D (J9) : PAYS LONGNY 1 – ITON FC 1, à jouer le 10/02/2019

COUPES JEUNES – U15 et U18

Constatant un nombre de plus en plus restreint d'équipes participantes et afin d'étoffer le calendrier des rencontres, la Commission décide la mise en place d'une phase de qualification en coupes jeunes U15 et U18 en 7 groupes de chacun 4 équipes (en **U15**) et 5 groupes de chacun 4 équipes (en **U18**).

Dans chaque groupe, les 3 rencontres de qualification se dérouleront les :

23 février – 16 mars - 4 mai

Constitution des groupes par tirage au sort

U15

Groupe A	Groupe B
E.BRIOUZE/PUTANGES	FLERS FC 2
LA SELLE LA FORGE AS	E.CEAUCE/PAS/AND
MESSEI AV	
JS TINCHEBRAY	E.ATHIS/LA LANDE
Groupe C	Groupe D
E.J FERTOISE BT/DOMFRONT 2	CONDE/SARTHE ESP
E.MAGNY/Monts ANDAINE	GACE AS *
LA FERRIERE AM	FCE PERCHE
St G.LEOPARDS AS 2	FC ARGENTAN 2
Groupe E	Groupe F
E.COURTEILLE/ECOUVES	ALENCON US 2
BERD'HUIS AS	E.SEES/CHAILLOUE 1
TRUN FC	ES PAYS OUCHE
E.VALBURGEOISE/BAZOCHES	DAMIGNY SC
Groupe G	
LE MÊLE US	
SAM FOOTRBALL	
FC ARGENTAN 3	
E.AV G.CORBEIS/DAMIGNY	

Qualifiés pour les ¼ de finale : le 1er de chaque groupe et le meilleur 2ème.

U18

Groupe A	Groupe B
E.CEAUCE/PAS/AND	E.CEAUCE/PAS/AND 2
VALLEE UDON	MESSEI AV 1
US FLERS	BRIOUZE OC
MESSEI AV 2	E.ATHIS/LANDE/LEOPARDS
Groupe C	Groupe D
PAYS AIGLON 2	VIMOUTIERS FC
E.CHAILLOUE/SEES	AS.AV St G.CORBEIS 1
E.BAZOCHES/FCE PERC/VALB	CONDE/SARTHE ESP 1
ES PAYS OUCHE	AS SARCEAUX ESP
Groupe E	
E.SAM/MORTAGNE	
AS COURTEILLE ALEN	
TRUN FC	
LE MÊLE US	

Qualifiés pour les 1/4 de finale : le 1^{er} de chaque groupe et les 3 meilleurs seconds

TIRAGE CHALLENGE DEPARTEMENTAL

8^{ème} de finale – Dimanche 10 mars 2019.

CHAMBOIS FCD 1		St G.LEOPARDS AS 2
MOUSSONVILLIERS US 1		US FLERS 1
MORTAGNE US 2		LA LANDE FC 1
LA FERRIERE A 1		BOUCE AS 1
BELLOU ES 1		CEAUCE CO 1
AS SARCEAUX ESP 1		ALENCON US 3 ou ATHIS US 1
LE THEIL US 1		FC ARGENTAN 2
MAGNY DESERT AS 1		PUTANGES US 1

TIRAGE COUPE SILLIERE

1^{er} tour – Dimanche 10 février 2019

RAPPEL : Si une équipe, en 8^{ème} de finale, est encore qualifiée pour deux coupes, celle-ci devra poursuivre dans l'épreuve de niveau supérieur – dans l'ordre : Challenge du Conseil Départemental, Coupe Sillière, Challenge Portier

En application de ce point du règlement, les équipes suivantes : HALOUZE RC – PUTANGES US – MOUSSONVILLIERS US – BELLOU ES – CHAMBOIS FCD – LE THEIL US, encore qualifiées en Challenge Départemental, ne peuvent participer à la Coupe Sillière.

Pour le 1^{er} tour de la Coupe Sillière, 9 rencontres sont au programme, d'où sortiront 9 qualifiés, auxquels s'ajouteront 7 exempts, soit les 16 équipes des 8^{ème} de finale.

CONDE S/H FC 1			CROUTTES AG 1
TRUN FC 1			LE MEN BRIOUZE US 1
PAYS LONGNY 1			LE MÊLE US 1
St MARS EGRENNE A 1			AUBUSSON AS 1
St PAUL OLYMPIQUE 1			RÂNES EP 1
ES ALENCON 1			SEPT FORGE US 1
CERISY CHANU ARF 1			ITON FC 1
VALFRAMBERT AS 1			PERCHERON NOCE 1
ALE OLYMPIQUE 1			BOISTHOREL VD 1

Les 7 exempts sont : FRENES/MONT US – E.HALOUZE/CHATEL 2 – LA C.MOINE FC – ECOUCHE FC – LA BAROCHE AS – LE PIN GARENNE US – CHAMPSECRET/DOMP

QUESTIONS DIVERSES et TOUR de TABLE

André LOUP (A propos d'arbitrage) : Sur des rencontres dépourvues d'arbitre officiel, en particulier en D3 – D4 – U18 – U15 – U13, et lorsqu'un club possède un ou plusieurs dirigeants qui arbitrent au centre assez fréquemment et bénévolement ces rencontres, il faut être en mesure de valoriser cette fonction d'arbitre bénévole de club.

En accord avec la CDA, il conviendrait de fixer les critères et modalités de cette fonction – ex : nombre minimum de rencontres arbitrées sur une période donnée.

Une courte formation (env.3h00) dont le contenu serait établi par la CDA, pourrait leur être proposée sur différents sites du District.

André précise que chaque arbitre bénévole de club ainsi formé, pourrait recevoir en récompense, un sweat, un sifflet et cartons (jaune et rouge).

Jacky LEGRAIN ajoute qu'un cycle de formation destiné aux arbitres bénévoles de club est déjà programmé pour le vendredi 22 février 2019 à 19h00, sur 3 sites différents : Messei – St Symphorien-des-Bruyères et Le Mêle-sur-Sarthe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements généraux. »

Le Président de séance :
Jean BLANCHETIERE

Le secrétaire :
Serge BONNEVILLE